

Le gouvernement mobilise 750 millions de DH à l'horizon 2020



Dès 2016, Maroc PME entamera des projets structurants pour le soutien à l'entrepreneuriat renforçant l'offre actuelle au profit des PME et introduisant de nouvelles pour les TPE et les auto-entrepreneurs.

Pour les cinq prochaines années, le gouvernement prévoit d'allouer 700 millions de DH pour l'amélioration de la compétitivité de 20.000 très petites, petites et moyennes entreprises ainsi que 50 millions de DH pour l'accompagnement de 100.000 auto-entrepreneurs, à travers l'agence Maroc PME.

Le gouvernement prévoit un budget de 750 millions de DH pour l'accompagnement de 120.000 TPME et auto-entrepreneurs à l'horizon 2020. Ce soutien financier s'inscrit dans les objectifs du nouveau cadre contractuel conclu en juillet dernier entre l'État et Maroc PME (ex-ANPME, Agence nationale pour la promotion de la PME), élaboré sur la base notamment des nouvelles orientations stratégiques du Plan d'accélération industrielle. Le nouveau dispositif a pour but d'accélérer et de renforcer l'appui à la compétitivité et à la croissance des PME et TPE ainsi que les projets d'auto-entrepreneuriat.

À travers Maroc PME, le gouvernement mobilise 700 millions de DH pour l'amélioration de la compétitivité de 20.000 TPME dont 500 TPME à fort impact pour l'émergence d'une nouvelle génération de locomotives et ce, à travers le Fonds d'appui à la compétitivité des entreprises (FACE). À cela s'ajoutent 50 millions de DH pour l'accompagnement de 100.000 auto-entrepreneurs à travers le Fonds de promotion de l'entrepreneuriat en cours d'opérationnalisation, comme nous l'annonçons début novembre. L'accompagnement des bénéficiaires par Maroc PME devra contribuer à la création de près de 135.000 emplois et se fera à travers un référentiel d'offres transverses renforçant l'offre actuelle de l'Agence au profit des PME et introduisant de nouvelles offres pour les TPE et les auto-entrepreneurs.

Ainsi, dès 2016, Maroc PME entamera des projets structurants pour le soutien à l'entrepreneuriat. À commencer par l'accélération du déploiement du statut de l'auto-entrepreneur. En effet, comme nous l'avons souligné le 5 novembre dernier, la liste des métiers éligibles sera publiée dans les semaines qui viennent. Ce tant attendu décret complètera le

dispositif réglementaire relatif au statut juridique de l'auto-entrepreneur après la promulgation de la loi n° 114-13 et la publication des premiers textes d'application. Ce qui permettra le lancement officiel du statut de l'auto-entrepreneur, aujourd'hui, en opérations pilotes. En cette phase pilote, 410 personnes sont, à ce jour, inscrites au registre national de l'auto-entrepreneur géré par Poste Maroc. Le déploiement de ce dispositif aux niveaux régional et national sera accéléré avant la fin de l'année par le ministère de l'Industrie – notamment son département chargé des Petites entreprises et de l'intégration du secteur informel – Maroc PME, en tant qu'organisme d'accompagnement, et Poste Maroc. Ceci en coopération avec plusieurs partenaires publics ou privés en cours d'identification et ayant des projets d'encadrement et d'opportunités d'affaires au profit des auto-entrepreneurs, dont des banques. De même, des discussions sont en cours pour que les auto-entrepreneurs soient introduits dans le régime social des indépendants.

L'objectif est qu'ils bénéficient notamment du projet de l'Assurance maladie des indépendants (AMI), devant être lancé en principe fin 2015-début 2016 par le ministère de la Santé. Pour ce qui est des TPE, l'Agence a déjà élaboré également le dispositif d'accompagnement et identifié et formalisé les acteurs locaux en vue du déploiement régional du dispositif. Pour ce qui est des PME, en plus de la poursuite des programmes déjà lancées, l'Agence planche sur le développement du partenariat Grandes Entreprises-PME pour la création d'écosystèmes performants au profit des entreprises et de l'économie nationale. Maroc PME est ainsi en cours de définition des modèles de partenariat et d'identification des premières grandes entreprises intéressées. À ces chantiers s'ajoute le lancement de la Charte de la TPME dont le projet de loi est en cours de finalisation. Ce projet vise principalement l'adaptation de la charte au contexte actuel, compte tenu des changements majeurs qu'a connus l'économie nationale et les différents dispositifs et mesures mis en place en faveur des entreprises. ■

L'accompagnement des bénéficiaires par Maroc PME devra contribuer à la création de près de 135.000 emplois.